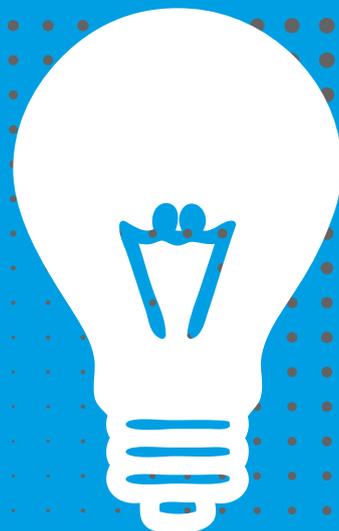




ÉCLAIRONS  
L'AVENIR

*Pour la défense de  
nos métiers au sein des  
mobilités de demain*



FICHE PRATIQUE #1

# Le rôle des conseils d'administration

De manière générale et encadrée, un conseil d'administration a vocation à gérer les grandes orientations des sociétés anonymes. C'est également l'organe compétent pour déterminer les choix stratégiques.

## LES QUATRE GRANDS POUVOIRS

- #1 **Le CA définit** la stratégie de la société.
- #2 **Le CA choisit** son mode d'organisation et nomme soit le président-directeur général, soit le président et le directeur général. Il détermine également leur rémunération.
- #3 **Le CA contrôle** l'orientation générale de la SA en s'assurant que ses choix stratégiques sont bien mis en œuvre. Il a un rôle déterminant dans la prévention des risques et la surveillance du bon fonctionnement du dispositif anti-fraude et anti-corruption.
- #4 **Le CA veille** à la qualité de l'information fournie aux marchés à travers l'établissement des comptes annuels.

## QUE RETENIR ?

C'est au CA de SNCF Holding que l'État actionnaire présente ses orientations globales. Chaque CA des sociétés filles décline ses propres orientations en fonction du périmètre, intégrant la politique des sociétés et filiales du Groupe.



La présence d'administrateurs salariés UNSA permet de défendre au plus haut niveau les intérêts des cheminots et de mettre sur la table les questions économiques et sociales, l'emploi, les salaires. Il ou elle s'assure que les orientations stratégiques d'entreprise assureront la pérennité de l'entreprise et donc de l'emploi de tous les salariés.



UNSA-FERROVIAIRE